

Encore quelques remarques à propos de "teutes" v. 170 du "Jeu de Saint Nicolas" de Jehan Bodel

Autor(en): **Dembowski, Peter F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Vox Romanica**

Band (Jahr): **26 (1967)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-21856>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Encore quelques remarques à propos de «teutes» v. 170 du «Jeu de Saint Nicolas» de Jehan Bodel

L'article fort intéressant de M. Theodor Berchem sur les vers 165–170 du *Jeu de Saint Nicolas* (*VRom.* 24 [1965], 76–81) offre une solution tout à fait satisfaisante du point de vue sémantique au problème du mot *teutes* (v. 170). Néanmoins M. Berchem laisse de côté l'aspect morphologique et phonétique de la question. Puisque M. Albert Henry nous a donné la seconde édition du *Jeu* (Bruxelles 1965) après la publication de l'article de M. Berchem sans pourtant avoir modifié son opinion sur le mot *teutes*, il serait opportun de revoir le problème. Voici le passage en question:

165 Tervagant, par melancolie
 Vous ai hui dit mainte folie;
 Mais g'iere plus ivres que soupe.
 Merchi vous proi, s'en renç me coupe,
 A nus genous et a nus keutes
170 Que mieus me venist avoir teutes.

Contrairement à M. Henry qui, comme ses prédécesseurs, A. Jeanroy (*CFMA* 48 [1925]) et F. J. Warne (Oxford 1951), voit dans *teutes* le participe passé du verbe *toldre, tolir* 'enlever', 'couper', M. Berchem se range de l'avis de M. T. B. W. Reid (*Studies ... Presented to A. Ewert ...*, Oxford 1961, p. 103–106) qui accepte *teutes* comme le participe passé féminin pluriel (accord *ad sensum* avec *mainte folie* du v. 166) du verbe *taisir*. (Pour la terminaison *-tes*, trait typiquement picard, cf. Ch. Th. Gossen, *Petite grammaire de l'ancien picard*, Paris 1951, p. 83–84). M. Berchem ne partage pas l'opinion de M. Reid selon laquelle il serait préférable de placer le v. 170 après le v. 166. Il laisserait aux vers 165–170 l'ordre qu'ils ont dans le ms., mais il corrigerait (comme avant lui M. M. Dubois, *RomPhil.* 17 [1964], 702) le *me* du v. 170 en *mes* = *me* + *les* (cf. *mes* au v. 843 du *Jeu*). M. Henry croit (cf. N au v. 170) que, si l'on considère le v. 170 comme corrompu, des corrections plus radicales que celles proposées par MM. Reid et Dubois s'imposent. L'omission d'un *s* final par le scribe ne me semble pas extraordinaire et je suis d'accord avec M. Berchem que la correction de *me* en *mes* rendrait la *constructio ad sensum* plus probable (le *que* du v. 170 serait non le pronom relatif, comme le veut M. Reid, mais la conjonction 'car') et le placement du v. 170 après le v. 166, inutile. Plus important est le désaccord entre MM. Reid et Berchem sur la façon d'expliquer la forme *teutes*. Pour M. Reid, elle représente «a well known morphological feature of the Picard dialect, the formation of the purely analogical past participle on the basis of the third person singular form of *u-preterites*» (p. 103), tandis que M. Berchem soutient

qu'à «la base du v.fr. *teu(t)* et du moderne *tu*, nous avons *TACUTUM qui donne le plus normalement possible *teut*, *teu* – après la chute de *c* intervocalique devant la voyelle vélaire tonique et après le changement de *a* en hiatus devant *u* en *e*» (p. 78–79). On ne peut accepter l'explication de M. Berchem. Les participes passés faibles en *u* des verbes à radical en *a* donnent *-eü-* dans le texte du *Jeu*. Voir p. ex. *eü* < *HABŪTU v. 470, 1022; *keü* < *CADŪTU v. 575, 795, 1097; *seü* < *SAPŪTU v. 572, etc. Le texte préserve souvent un tel hiatus même si la voyelle du radical latin est autre que *a*: p. ex. *veü* < *VIDŪTU v. 409, 1190; *seür* < SECŪRU v. 239, 245, 412, 419, 427, 430, 495, 566, 975. Dans ce dernier groupe, on voit parfois une simplification du hiatus *eü* en *u*: *beüe* v. 758, mais *bus*, *but* v. 664, 749, 823; *decheü* v. 15, mais *dechut* v. 67. Le développement normal de *TACŪTAS serait donc dans notre texte *teütes* ce qui donnerait une syllabe de trop au v. 170, fait très peu probable chez un versificateur aussi habile que l'était Jehan Bodel (voir p. 38–40 de l'*Introduction* de M. Henry)¹. Pour pouvoir accepter *teutes* comme le p. p. du verbe *laisir*, il est indispensable d'expliquer la transformation de *-eü-* en *-eu-* dans ce mot. M. Berchem n'a pas essayé de le faire (ses renvois à Schwan-Behrens à ce propos [§ 346; 349, 3a; 350] ne jettent aucune lumière sur le problème). C'est sans doute non seulement pour justifier la terminaison *-tes*, mais surtout pour expliquer la valeur monosyllabique de *eu* dans *teutes* que M. Reid a postulé qu'il s'agit d'un p. p. formé par analogie avec le parfait picard fort *teut* < TACUIT². Notre texte possède en effet un p. p. fort, celui du verbe *eslire*, *eslieu* v. 431, qui semble représenter un «picardisme» manifeste. M. K. Pope, *From Latin to Modern French*, Manchester 1934, p. 387, et P. Fouché, *Le verbe français*, Paris 1931, p. 312, 351–352, considèrent les formes du type *esli(e)ut* comme des participes passés dialectaux formés par analogie au parfait fort, mais ils n'en citent aucun cas parmi les verbes à radical latin en *a* (Fouché mentionne le p. p. analogique de *paistre*, *pieu*, mais non *peu*, et ce p. p. tiré d'un texte anglo-normand en prose est imprimé *pieü* par L. Tulmin Smith et P. Meyer, *Les contes moralisés de Nicole Bozon*, SATF 1889, p. 38 et 143). Pour voir dans *teutes* le p. p. de *laisir*, il faut ou bien accepter l'explication de M. Reid ou bien tâcher d'expliquer le passage de *teütes* en *teutes* par des raisons phonétiques indépendantes des tendances morphologiques manifestes dans le texte. M. Reid se rend bien compte des difficultés: «It is true that such participles are less commonly formed

¹ La question de la métrique est, à mon avis, primordiale. C'est à cause d'elle que les trois éditeurs éminents de notre texte tiennent à expliquer *teutes* comme le participe passé fort du verbe *toldre*, *tolir*, car dans ce verbe la valeur monosyllabique de *eu* ne peut être mise en doute (quoique en picard on s'attende plutôt à *tautes* qu'à *teutes*). Après tout, la conjecture selon laquelle *teutes* serait le p. p. de *laisir* n'est pas nouvelle: FRANCISQUE MICHEL et L. J. N. MONMERQUÉ, *Théâtre français au moyen âge (XI^e–XIV^e siècles)*, Paris 1839, p. 166, traduisent le v. 170: «Mieux vaudrait que je me fusse tu.»

² *Teut* picard qui correspond au parfait francien *to(u)t* se trouve p. ex. dans *Huon de Bordeaux*, éd. P. Ruelle, Bruxelles 1960, v. 5563 et 5671.

from strong *u*-preterites with a stem vowel *a* or open *o* than from the other two types» (p. 105). A l'appui de sa thèse, il cite *seus*, *repeus*, *teus* et *teutes*. La dernière forme doit être écartée: elle est tirée de la *Chronique* de Robert de Clari écrite en prose (éd. Ph. Lauer, *CFMA* 40 [1924], CXX, 11). Rien n'empêche de la lire *teütes* (cf. dans le même texte le p. p. faible de *eslire*, *eslut*, XCV, 20). *Seus* est en effet mentionné par H. Suchier, *ZRPh.* 2 (1876), 284, en tant qu'exemple d'un participe passé formé par analogie au parfait *seut*. Cette forme *seus* est tirée du couplet XXIII de l'*Évangile aux femmes*, éd. M. Constans, Paris 1876, où il rime avec *consaus*, *teus* (< TALIS) et *lex* (< LUPUS). Mais l'édition de G. C. Keidel, Baltimore 1895, donne *feus* (< FIDELES?) à la place de *seus*. *Repeus*, non attesté par la rime, *Chanson de Jerusalem*, éd. C. Hippeau, Paris 1868, v. 2634, que mentionne A. Tobler dans *Li dis dou vrai aniel*, Leipzig 1912, p. xxxi, à propos de la discussion de la forme *eslieus*: *lieus* (v. 353–354) résulterait selon lui de la perte de la valeur syllabique de la voyelle prétonique, c'est-à-dire, *repeus* serait une simplification de *repeüs* fort. *Teus* est expliqué de la même façon par C. H. Livingston, *Le Jongleur Gautier le Leu*, Cambridge Mass. 1951, p. 59, qui cite les rimes *teus*: *honteus* (*Les trois aveugles de Compiègne*, éd. G. Gougenheim, *CFMA* 72 [1932], v. 327–328); *teus*: *covoiteus* (*Les merveilles de Rigomer*, éd. W. Foerster, Dresde 1908, v. 3291–3292³); *teus*: *deliteus* (*op. cit.*, v. 4993–4994 et 14353–14354); *teus*: *preus* (*op. cit.*, v. 5915–5916) pour expliquer la rime de *Gautier le Leu* (*op. cit.*, p. 187, v. 15–16) *eslius*: *lius* (var. *esleüs*: *lieus*). Livingston dérive ce *teus* de *TACŪTUS et compare la rime *teus*: *honteus* aux rimes féminines qu'on retrouve dans les textes picards, telles que *eures* (< HORAS): *meures* (< MATŪRAS) (*Gautier le Leu*, *op. cit.*, p. 180, v. 469–470); *heure*: *meure* (Gille le Muisit, *Poésies I*, éd. Kervyn de Lottenhove, Louvain 1882, p. 90, v. 12–13, etc.); *nature*: *meure* (< MATŪRAT); *honeure* (< HONORAT): *asseüre* (*De Venus la deesse d'amor*, éd. W. Foerster, Bonn 1880, couplet 10); *armeüres*: *demeures* (*Rigomer*, *op. cit.*, v. 3661–3662). On peut voir que dans ces rimes il importe peu que *eu* forme une ou bien deux syllabes. Ces rimes ont été étudiées par M. G. Tilander (*Lexique du Roman de Renart*, Göteborg 1924, p. 81–82) à propos du substantif *feue* (< *FATŪTA): *aiue* (*Renart II*, éd. E. Martin, Paris 1885, v. 1925–1926). L'exemple de *feue* est important parce qu'il est impossible de justifier la simplification de *eü* en *eu* par analogie au parfait fort, puisque celui-ci n'a jamais existé. M. Tilander voit dans *feue* (de même que dans le verbe *feuer*) des «formes contractées de *feüe*, *feüer*, qu'elles soient à prononcer *eu* ou *u*⁴, ce qui ne ressort pas de la rime» (p. 81). Il

³ W. FOERSTER, *op. cit.*, p. 51, considère à tort *teus* dans *Rigomer*, v. 3292 comme *teüs*.

⁴ W. FOERSTER suggère une explication phonétique de ces rimes: «Ich möchte jetzt auf die Erscheinung hinweisen, daß in einem Theil der heutigen Pikardie lat. *ū* = frz. *ü* wie *ö* gesprochen wird, und daß vielleicht die aus dem 13. Jahrhundert herangezogenen ähnlichen Reime die ersten Spuren der beginnenden Lautwandlung zeigen» (*op. cit.*, p. 50–51).

donne un certain nombre d'exemples de rimes en *eu* : *u* puisées dans d'autres textes picards⁵ et observe ensuite que «parfois on change l'orthographe d'un des mots riments, comme pour rendre la rime plus harmonieuse pour l'œil» (*loc. cit.*). Des rimes telles que *desneue* (< DESNŪDAT) : *keue* (R 39 [1910], 37, v. 1229–1230); *neus* (< NŪDUS) : *creus* (R 41 [1912], 94, v. 55–56); *cue* (pour *queue*) : *rendue* (R 46 [1915 à 1917], 546, v. 1511–1512) indiquent certainement que l'opposition phonologique entre le son représenté par *eu* et celui représenté par *u* était sinon imperceptible, comme le veut Foerster (cf. N 4), du moins difficilement perceptible par les poètes picards⁶. Les textes picards montrent ainsi deux phénomènes fondamentaux dans l'explication du mot *teutes*:

1. La simplification de *eū* en *eu*.
2. La rime *eu* : *u*.

Cette simplification s'est manifestée non seulement dans les formes verbales qui auraient pu subir une influence analogique quelconque, mais aussi dans des mots où une telle influence était inexistante. Il est donc inutile de postuler que *teutes* résulte d'une analogie avec le parfait fort en *ui*, fait insuffisamment attesté pour les verbes à radical en *a*, si l'on peut expliquer cette forme par la contraction «picarde» de *eū* en *eu*, laquelle se serait produite, du moins partiellement, sous l'impulsion de la rime. Quelle que soit la valeur phonétique de ce *eu* monosyllabique, *teutes* (le p. p. fém. pl. du verbe *taisir*) formait une bonne rime avec *keutes* dans ce texte picard.⁷

The University of Chicago

Peter F. Dembowski

⁵ *Venu* : *ju* (var. *ieu*, *gieu*), *Robin et Marion*, éd. E. LANGLOIS, *CFMA* 36 (1924), v. 440–441; *jus* (ms. *ieus*) : *jus* (< *JŪSUM), *Le Jeu de la feuillée*, éd. E. LANGLOIS, *CFMA* 6 (1923), v. 938–939; *chieus* : *dechieus*, *Renart le Nouvel*, éd. H. ROUSSEL, *SATF* 1961, v. 4823–4824 (imprimé *teus* : *deceus* par MÉON, vol. IV, p. 330, v. 4877 à 4888); *ju* (< FUIT) : *fu* (< FOCUM), *Les Miracles de Nostre Dame II*, éd. V. F. KOENIG, Genève-Paris 1955, p. 98, v. 91–92.

⁶ M. TILANDER place dans la catégorie des rimes «pour l'œil» les formes suivantes: *preu* : *peu* (< POTUI), *Renart II*, éd. E. MARTIN, p. 306, v. 965–966; *seut* : *eul*, *op. cit.*, p. 301, v. 811–812; *demeurent* : *seurent*, *Couronnement de Renart*, éd. A. FOULET, Princeton 1929, v. 2842–2843. *Seut*, *seurent* et probablement aussi *peu* sont de véritables parfaits picards, cf. P. FOUCHÉ, *op. cit.*, p. 311–312.

⁷ [Certaines formes modernes confirment pleinement le point de vue de M. Dembowski. Dans A. LEDIEU, *Petite Grammaire du patois picard*, Paris 1909, p. 94, nous trouvons comme résultat de *CADŪTA: «Ch'est le fame qu'al est *queute* du heut en bos d'éche rillon.» Selon le même auteur, la réduction de *eū* en *eu* (= *ō*) se trouve également dans les participes passés *ieu* (*avoir*), *seu* (*savoir*), *peu* (*pouvoir*). E. EDMONT, *Lexique Saint-Polois, Notes grammaticales*, donne *q̄* (*avoir*), *sq̄* (*savoir*); s. *k̄er* < CADERRE, il mentionne le p. p. *k̄q̄* < *CADŪTU. Pour ce qui est du -t de la forme féminine (*CADUTA) cf. ALF 1312 (une branche pourrie *m'est tombée* sur la figure): Somme P. 265, 266, 267, 277, Aisne P. 262, Pas-de-Calais P. 273, Belgique P. 199 (Wavre, prov. de Brabant). – C. Th. G.]